

Délégation de signature consentie à Madame Rosaria DONATO et à Monsieur Marc GUICHARD, pour l'unité propre de service n° 76 intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional,



Délégation Centre-Est

www.cnrs.fr/centre-est

17, rue Notre-Dame des Pauvres
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T. 03 83 85 60 00
F. 03 83 17 46 21

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n° 76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° DEC10022DAJ du 14 septembre 2010 portant nomination de Monsieur Philippe Piéri aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service n° 76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) » à compter du 15 septembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Rosaria Donato, Ingénieur de recherche CNRS et à Monsieur Marc Guichard, Ingénieur de recherche CNRS pour l'unité propre de service n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié¹ à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (**en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque**) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Délégation restreinte est également donnée à Madame Viviane Jelski, Technicienne CNRS à l'effet de signer les **bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} (alinéa 2).

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 15 septembre 2010

Rosaria DONATO



La délégataire

Marc GUICHARD



Le délégataire

Philippe PIÉRI



Délégué Régional

Viviane JELSKI (missions)



La délégataire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010.